

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mai 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 12 mai 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre en date du 12 mai 2000 qui vous est adressée par M. Isaias Afwerki, Président de l'Érythrée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Tesfa A. **Seyoum**
Pour l'Ambassadeur
Représentant permanent
Haile **Menkerios**

**Annexe à la lettre datée du 12 mai 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous en avez sans doute été informé, l'Éthiopie a repris aujourd'hui sa guerre d'agression contre l'Érythrée en lançant une vaste offensive.

Le nouveau recours à la force par l'Éthiopie fait suite à ses multiples déclarations à la communauté internationale selon lesquelles elle allait faire la guerre. C'est ce que le Premier Ministre éthiopien a dit à la Mission du Conseil de sécurité ainsi qu'aux membres du corps diplomatique.

Dans la lettre qu'il vous a adressée le 11 mai, à l'aube de sa nouvelle agression contre l'Érythrée, le Premier Ministre de l'Éthiopie a cherché à justifier la poursuite de la guerre en faisant allusion à l'effondrement définitif du processus de paix. En réalité, c'est l'Éthiopie qui a fait échouer le processus de paix en reniant ses engagements et en rejetant les arrangements techniques après sept mois d'atermoiements. Lorsque l'Érythrée a accepté, aux fins de la paix, de discuter des arrangements techniques, l'Éthiopie a de nouveau bloqué les pourparlers indirects à Alger en refusant de respecter les dispositions essentielles de l'Accord-cadre et de leurs Modalités d'application, qui constituent une base pour les pourparlers et qui ont été approuvés par le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Alger. L'Éthiopie a rejeté aussi les propositions faites par la mission du Conseil de sécurité qui a visité les deux pays cette semaine.

Le nouveau recours de l'Éthiopie à la force constitue une violation flagrante de l'Accord-cadre de l'OUA et de ses Modalités d'application, en vertu desquels les deux parties doivent s'abstenir de recourir à la force. Cela constitue aussi une violation des principes de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a déclaré à maintes reprises que le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Compte tenu de ce qui précède, l'Érythrée demande instamment au Conseil de sécurité :

1. De condamner vigoureusement la reprise par l'Éthiopie de sa guerre d'agression contre l'Érythrée;
2. De soutenir le droit légitime de l'Érythrée à l'autodéfense.